

La lettre d'info aux Auvillalais

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillalais" - n° 12 - juillet 2002

L'éditorial

Mini séisme politique.

L'actualité de ces dernières semaines a été riche en échanges verbaux et écrits. Ceci dans le milieu associatif noyauté par la tête de la municipalité.

Tout d'abord, l'association du football a dans sa réunion du 24 mai procédé au renouvellement de son bureau avec éviction de Mme Sauce de son poste de secrétaire. Ce renouvellement du bureau paraissait être cousu de fil blanc.

Nous avons appris plus tard lors d'une réunion inter société, de la bouche du président du football, la vraie raison de son éviction.

Nous ne répéterons pas ici les termes grossiers et vulgaires employés à son encontre.

Souhaitons que ce nouveau bureau mène le club à la réussite.

Ensuite, au cours de la même réunion inter société qui avait pour objet de préparer les fêtes de la St Pierre et du quartier du Port, beaucoup de vérités qui couvaient depuis des années ont été dites. La réunion a donc été houleuse et pour tenter de rassembler les troupes, son président - M. Champeval - a jugé bon d'envoyer quelques jours plus tard, une lettre à chaque président d'association.

Il démarre sa missive ainsi :

"Depuis quelques temps, des tensions existent entre certaines personnes de la commune suite aux dernières élections municipales".

Ce point de vue n'engage que lui. Notre analyse est que le règlement intérieur de l'intersociété est peut être à revoir.

Est-il normal de reprocher à la "Halle aux grains" qui organisait avec "la pétanque" la fête du port de l'été 2001, un bénéfice trop faible ?

Est-il normal de faire venir à nouveau des "chippendales" pour la St Pierre - fête patronale - alors que la décision prise lors d'une précédente réunion, était de ne pas renouveler ce spectacle public en extérieur ?

En mars 2001, notre vision concernant le milieu associatif était de le "soutenir en veillant à la bonne gestion des subventions et en rendant les associations totalement indépendantes de la municipalité pour permettre à tous quels qu'ils soient de s'investir et de participer."

Notre position n'a pas changé.

Conseil municipal du 10 juin

absents excusés :

Messieurs Boissier et Renaud observateurs : 8

◆ **Le compte administratif de 2001** a été approuvé par la totalité des membres du conseil.

◆ **L'étude de la falaise .**

A la question de M. Gripon sur l'avancée du dossier, le maire répond que les enveloppes d'offre de prix des différentes entreprises pour effectuer cette étude, ont été ouvertes en présence de la DDE, il y a environ un mois.

M. Gripon regrette de ne pas y avoir été convié.

Il en profite pour exposer à nouveau son point de vue.

Selon lui, les eaux souterraines d'infiltration provenant des puits présents sur la crête expliquent en partie les glissements de terrain. Autrefois, les puits étaient utilisés régulièrement. Aujourd'hui, ils subissent de grosses variations de niveaux suivant la pluviométrie. La solution passe pour M. Gripon par un puisage régulier de ces derniers.

Les eaux de ruissellement de surface et les berges de la Garonne maintenues en permanence sous eau suite à la présence des seuils sont pour M. Gripon, les autres causes.

Le Bureau de la Recherche Géologique et Minière (BRGM) a fait une étude géologique de la falaise d'Auvillar au printemps 1991. En conclusion de son rapport de sept pages, les recommandations étaient les suivantes :

" 1) couper les grands arbres qui se trouvent encore sur la ligne de crête ou en contrebas.

2) s'assurer que les divers écoulements d'eau superficiels ou souterrains en direction du bord du talus sont bien maîtrisés et évacués vers la Garonne au moyen

de conduites ou de caniveaux étanches. En effet, on sait que l'eau est l'agent moteur des glissements et sa maîtrise est le facteur principal de sécurité.

Une tranchée drainante parallèle à la ligne de crête et placée en recul de quelques 5 à 10 m suivant les conditions locales pourrait être réalisée. Elle serait installée en priorité à partir du jardin Guyot jusqu'au delà des propriétés Gripon-Marchesi.

Une variante consisterait à placer le drain plus en recul, le long de la route de Castelsarrasin, dans le domaine public.

3) nettoyer périodiquement la partie boisée en éliminant les arbres morts couchés dans l'eau "

Selon nous, le point 2 n'a pas été traité. Les eaux des toits de l'IME et les eaux de la place du Château se déversent dans la falaise. La tranchée drainante reste à faire.

A qui va profiter ces nouvelles études d'un montant de 30 000 € HT (200000F) et qui devraient conclure à la même chose. Le maire répond que c'est une condition pour obtenir des subventions pour les futurs travaux.

Un bon sujet pour l'émission "combien ça coûte"

◆ **La restauration du gîte.**

A la question, à quand le début des travaux, le maire répond que le débat est toujours en cours concernant le projet d'un gîte d'étape et celui d'un gîte de caractère. Les aides financières étant beaucoup plus importantes pour le gîte de caractère.

Ainsi que les dépenses d'investissement et de fonctionnement !

Un marché de "conduite d'étude" est à passer. Son montant est de 2562€. M. le maire affiche l'ambition de le rendre à nouveau opérationnel pour le printemps 2003.

Encore un projet grandiose au détriment du quotidien.

◆ **La rétrocession de la voirie de l'IME à la commune** est une condition pour que les promesses de vente déjà signées entre l'AGOP et les futurs acquéreurs soient suivies de l'acte notarié. Le grand bâtiment en forme de U reste à vendre à ce jour ainsi qu'une maison.

Cette rétrocession à titre gratuit est accompagnée en contre partie de demandes de la part des futurs occupants du quartier :

- La circulation ne sera que piétonnière.

- Un coin sera aménagé en espace vert.

- Un emplacement sera réservé à l'implantation d'une œuvre d'art à la mémoire du passé de ce lieu.

- Une aire sera aménagée pour recevoir les poubelles des habitants.

Ce dernier point a fait débat au sein du conseil pendant 45 minutes. En effet, certains élus ne sont pas du tout d'accord pour que la commune prenne en charge les déchets du privé.

Notre sentiment est que M. le maire lors de la négociation avec M. Mandron, a pris des engagements sans avoir l'accord du conseil municipal.

◆ **Le bureau CCAS** a été dissout suite à la mise en place de la communauté des communes.

◆ **La restauration de la salle des fêtes** nécessite en premier lieu de passer un marché de "maîtrise d'oeuvre".

La commission versée à l'architecte - M. Cahours - (*Encore lui !*) est de 10% du montant des travaux.

◆ **Une option d'achat pour le second lot au lieu dit "Salut"** est posée par un particulier.

Le conseil décide de limiter cette option à une durée de deux mois. Les conditions de prix sont identiques au premier lot.

Les brèves du conseil

□ **L'entreprise Simon** va intervenir dans l'opération "point à temps" en bouchant les trous sur la voirie de la commune.

M. Grippon signale que la chaussée de la route départementale devant la salle des fêtes se fissure.

□ **La redevance du domaine public .**

Le conseil délibère pour appliquer le taux maximum de la redevance versée par EDF dans le cadre des pylônes électriques présents sur la commune.

M. Grippon vote contre par principe car ce point ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion.

Nos brèves

□ **L'éclairage intérieur de la bibliothèque** demande à être augmenté. Un premier devis a été fait il y a des "lustres" mais est resté sans suite.

Au cas où on s'instruirait en lisant!

□ **Torchon et Serviette.**

Notre première adjointe qualifie régulièrement notre "lettre d'info" de "torchon".

Elle en a encore parlé lors de la réunion de l'intersociété où la fièvre montait, mais elle est à court d'arguments pour donner des exemples de soi-disant mensonges.

Il est vrai que notre "torchon" a pour ambition de rendre plus transparentes les affaires de la commune aux yeux des Auvillalais.

Nous ne portons pas de jugement sur votre "serviette" périodique qui est diffusée tous les 6 mois. Nous voulons parler du bulletin municipal.

Nous tenons à informer les nouveaux Auvillalais, arrivés après le début du film, que cette lettre est née après les élections municipales de 2001.

Nous sommes persuadés que cette lettre a du bon pour une réelle démocratie quel que soit l'équipe municipale en place.

En effet, il est dangereux de lire toujours le même journal, d'écouter la même radio, de regarder la même chaîne de télévision. En clair de n'écouter qu'un seul son de cloche.

Les personnes qui sont derrière cette "lettre d'info" sont :

Alain Arnosti

Marie-Hélène Brettes

Pierre Brettes

Daniel Cellario

Antonio Cubiles

Mireille Durrens

Alain Escudier

Maurice Gouwy

Pierre Lascaux

Sylvie Mirail

Jean-Michel Monestes

Gérard Pozzo Di Borgo

Annie Sauce

Jean-Louis Téchiné...

Certains membres du conseil nous invitent à arrêter cette lettre "polémique" à leurs yeux. Ils argumentent en disant que la période post-élection d'un an, est terminée.

Nous répondons que nous nous contentons de rapporter les faits observés en conseil municipal en y rajoutant notre point de vue.

Beaucoup d'Auvillalais apprécient son contenu, son style, son humour.

Nous allons donc continuer car cela faisait partie d'une de nos promesses électorales.

Nous invitons la population à venir en réunion du conseil, vérifier la véracité des propos retranscrits dans notre lettre.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE LA
"LETTRE D'INFO"
SOUHAITE À
TOUS LES AUVILLARIS
UN TRÈS BEL ÉTÉ.**

□ **Dernière minute.**

Article de la Dépêche du midi du 29 juin 2002.

arrêté préfectoral demande au syndicat de mesurer la dioxine autour de l'incinérateur d'Auvillar.